



Commission Insertion des Jeunes

19 décembre 2018

Compte rendu

Sommaire

I)	Conseil de l'inclusion dans l'emploi	3
II)	Conseil national d'évaluation du système scolaire	5
III)	Appel à projets « Repérer et mobiliser les jeunes »	8
IV)	Présentation des travaux du groupe de travail Mobilités	9

Présents :

Clara AZEVEDO – ADF
Fanny BIDOUX – DGEFP
Jean-Paul BRETEL – ANDML
Sandrine CHARNOZ – UNML
Vladimir DJORDJEVIC –
Antoine DULIN – Personnalité qualifiée
Ahmed HAMADI –
Sylvie HEL-THELIER – DJEPVA
Catherine LESTERPT – SGMAS
Annie JEANNE – ANDML
Adil LAMRABET – E2C
Elodie MANSO – CCMSA
Léa PIERRET – FFJ

Invités :

Quentin ANTOINE – Pôle Emploi
Naouel AMAR – DJEPVA
Sophie BOSSET-MONTOUX – CIDJ
Aurore DE BELLOY – Apprentis d'Auteuil
Pauline DE LA LOSA – CNAPE
Valérie DREYFUSS – LMI
Hervé FERNANDEZ – ANLCI
Thibault GUILLUY – CIE
Nathalie HANET – EPIDE
Gérard HERNJA – LMI
Anthony IKNI – FFJ
Maud JERBER – DJEVPA
Malika KHELIFATI – CGET
Raymond LEPINAY – UNML
Mathilde MANDONET – DGCS
Caroline MARTIN – DJEPVA
Alexandra MENIS – DIHAL
Nathalie MONS – CNESCO
Alexandra NOËL – DGEFP
Marc PEARCE – Forum Vies Mobiles
Tristan REILLY – DJEPVA
Jonathan TETAS – Apprentis d'Auteuil
Téo THIEFFRY – LMI
Tommy VEYRAT – Union nationale des comités locaux pour le logement autonome
des jeunes
Alexandre VISCONTINI – DIHAL



La séance est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence d'Antoine DULIN.

I) Conseil de l'inclusion dans l'emploi

Thibault GUILLUY, Directeur général d'ARES et Président du CIE, explique que le CIE, installé fin novembre 2018 dans le prolongement du Conseil national de l'insertion par l'activité économique, a vocation à contribuer à une société plus inclusive, en considérant l'inclusion dans l'emploi de manière globale (insertion par l'activité économique, entreprises d'insertion, entreprises adaptées, contrats aidés, etc.).

Parmi les missions du CIE, figurent ainsi :

- concourir à la conception, à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'inclusion dans l'emploi ;
- recenser et diffuser les bonnes pratiques à généraliser en matière d'inclusion dans l'emploi ;
- développer et encourager les pratiques inclusives au sein des entreprises.

Dans ce cadre, le CIE entend porter une attention permanente à ce que les réformes impulsées n'interviennent jamais au détriment des populations les plus fragiles, privilégier une démarche de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes (administrations, entreprises, partenaires sociaux, chercheurs, acteurs de l'inclusion, etc.), encourager l'innovation et l'expérimentation et prôner un décroisement entre l'inclusion dans l'emploi et différents domaines de préoccupation (vitalité des territoires, place du travail dans le dispositif pénitentiaire, ESS et innovation sociale, filières économiques inclusives, transition écologique, handicap, politiques en direction de la jeunesse, lutte contre la pauvreté, etc.).

Conçu pour représenter la diversité des formes d'engagement autour de l'inclusion dans l'emploi, le CIE pourra s'appuyer sur l'expertise de ses membres, ainsi que sur des acteurs référents à même d'apporter une expertise complémentaire. En fonction des sujets abordés, le CIE pourra ensuite organiser des concertations *ad-hoc* avec l'ensemble des parties prenantes. Le CIE aura également à nouer un dialogue avec les parlementaires.

Dans le cadre de sa feuille de route, le CIE s'attachera à concrétiser et lancer le Pacte d'ambition pour l'inclusion, ayant pour objectif, à l'horizon 2022, de doubler le nombre de bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique et de bénéficiaires d'un emploi dans les entreprises adaptées.

Pour développer l'insertion par l'activité économique, sept leviers ont été identifiés, qui donneront chacun lieu à la constitution d'un groupe de travail et pourront faire l'objet de contributions, en vue de permettre la proposition d'une loi à l'été 2019 :

- la simplification des processus et des outils de pilotage ;
- le renforcement des parcours et de l'accompagnement ;
- l'inclusion et le développement des territoires ;
- l'évaluation des modèles économiques existants ;
- la coopération et les passerelles avec les entreprises ;
- la formation professionnelle et les entreprises apprenantes ;
- l'innovation et le développement de nouveaux modèles d'inclusion.

Vis-à-vis des entreprises adaptées, dans le cadre d'un accord s'accompagnant d'un effort budgétaire de 500 millions d'euros et ciblant également les publics jeunes, le CIE devrait promouvoir des expérimentations (autour des contrats tremplin et du travail temporaire adapté notamment), s'attacher à faire connaître les dispositifs mis en place et mobiliser les entreprises autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le CIE conduira également une réflexion plus large sur la question du handicap, pour tenter de créer une chaîne entre les différents dispositifs (ESAT, emplois accompagnés, etc.), en tenant compte de la diversité des situations.

Pour promouvoir les expérimentations et l'innovation sociale, tout en encourageant l'engagement des entreprises dans l'inclusion, le CIE devrait porter un certain nombre de réflexions, le cas échéant au travers de groupes de travail thématiques. Le CIE devrait ainsi se pencher sur la création d'une école des entreprises inclusives, sur le développement de l'agroécologie et des filières inclusives, sur l'inclusion dans les prisons ou encore sur l'articulation entre technologies et inclusion. Le CIE est également appelé à considérer différents domaines d'expérimentation et d'innovation en matière d'inclusion : les nouveaux dispositifs d'inclusion, les possibilités offertes par les nouvelles technologies, les nouveaux modèles d'entreprise inclusive, les nouvelles pratiques d'accompagnement et les nouvelles démarches inclusives des entreprises.

S'agissant de mener des réflexions prospectives et de contribuer au débat public autour de l'inclusion, le CIE devrait porter un certain nombre de questionnements, sur les dispositifs incitatifs pour les entreprises, sur la place de l'inclusion dans la réforme de l'assurance chômage ou encore sur le développement par les entreprises de leur employabilité vis-à-vis des personnes en situation de fragilité.

Pour tendre vers une meilleure efficacité des dispositifs d'inclusion, le CIE s'attachera également à équiper les acteurs de l'inclusion d'outils de suivi et à doter les politiques publiques d'indicateurs pertinents, fiables et réactifs.

Antoine DULIN souligne l'intérêt d'envisager les liens possibles entre le COJ et le CIE, en vue notamment de faire valoir la plus-value d'un accompagnement des jeunes dans les dynamiques d'inclusion dans l'emploi et de faire en sorte que le champ de l'insertion par l'activité économique, encore largement focalisé sur les bénéficiaires du RSA ou les chômeurs de longue durée, puisse être davantage ouvert aux jeunes publics et aux jeunes ni en emploi ni en formation.

Thibault GUILLUY évoque la possibilité de progresser dans l'ouverture de l'insertion par l'activité économique aux jeunes de moins de 26 ans en renforçant les passerelles avec les missions locales, ainsi qu'en développant des logiques de professionnalisation et de qualification.

Hervé FERNANDEZ, représentant l'ANLCI, insiste sur la nécessité de prendre en compte le besoin d'accompagnement dans leur démarche d'inclusion des personnes en situation d'illettrisme ou maîtrisant mal les savoirs de base. Il gage que l'ANLCI, travaillant historiquement avec les OPCA sur le développement de solutions d'apprentissage intégrées au travail, pourra apporter son expérience en la matière. Il pointe également l'importance d'agir, le cas échéant auprès des employeurs, sur les difficultés potentiellement rencontrées en emploi par les personnes en situation d'illettrisme, face aux transformations du travail et au développement du numérique notamment.

Bernard HERNJA, représentant le LMI, confirme l'intérêt d'agir également auprès des personnes en emploi, pour prévenir les situations de rupture.

Thibault GUILLUY souligne qu'un groupe de travail du CIE devrait se pencher sur les enjeux de la formation professionnelle (maîtrise du français et des compétences de base, préservation des dispositifs existants dans le cadre de la réforme des OPCA, lutte contre l'illectronisme, etc.). Il indique que le CIE travaillera également sur la prévention des situations de rupture en promouvant le développement par les entreprises de leur employabilité vis-à-vis des personnes en situation de fragilité.

Sophie BOSSET-MONTOUX, représentant le CIDJ, fait savoir que le dispositif Handijeunes permet de travailler avec les jeunes en situation de handicap dès leur scolarité, pour les accompagner dans la découverte des métiers et favoriser leur inclusion durable.

Thibault GUILLUY indique qu'un groupe de travail du CIE sera consacré au développement d'une approche plus globale du parcours d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Tommy VEYRAT, représentant l'UNCLLAJ, insiste sur la nécessité de prendre en compte les freins à l'insertion professionnelle des jeunes liés au logement et à la mobilité géographique.

Thibault GUILLUY confirme que l'insertion par l'activité économique a vocation à s'inscrire dans une logique d'accompagnement global et personnalisé, en considérant tous les freins potentiels (le logement, l'accès aux droits, la mobilité, les relations familiales, les problématiques judiciaires, l'endettement, etc.). Il indique que, pour favoriser cette réponse globale aux besoins de la personne, une mission spécifique portera sur la création d'un service public de l'insertion.

Antoine DULIN invite les membres de la Commission intéressés par une participation aux groupes de travail mis en place par le CIE à se faire connaître.

II) Conseil national d'évaluation du système scolaire

Nathalie MONS, Présidente du CNESCO, explique que le CNESCO a pour mission de mener une évaluation indépendante des politiques scolaires, en se positionnant comme un évaluateur bienveillant, soucieux de prendre en compte et d'accompagner l'expertise des acteurs de terrain.

Pour produire une évaluation de l'éducation à l'orientation dans le système scolaire français, le CNESCO s'est appuyé sur une conférence de comparaisons internationales. Différents acteurs (acteurs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, experts nationaux et internationaux, entreprises, chercheurs, collectivités territoriales, syndicats d'enseignants ou d'élèves, fédérations de parents d'élèves, etc.) ont ainsi été amenés à se pencher sur un certain nombre de constats et d'éléments scientifiques. Cette intelligence collective a permis de faire émerger des préconisations, ayant vocation à être diffusées au sein de l'Education nationale et auprès de l'ensemble des parties prenantes des politiques scolaires – la dimension participative constituant un gage de meilleure acceptabilité sociale des propositions formulées.

Bilan français de l'éducation à l'orientation

Nathalie MONS indique qu'un regard a été porté sur l'éducation à l'orientation dans le système scolaire français à partir d'une enquête réalisée auprès des 18-25 ans, d'une évaluation des dispositifs mis en œuvre concrètement par les établissements de l'Education nationale et d'un état des politiques françaises en matière d'éducation à l'orientation.

L'enquête réalisée auprès des jeunes sur leur expérience en matière d'éducation à l'orientation a permis de formuler un certain nombre de constats. La moitié des jeunes interrogés ont estimé avoir été bien accompagnés par leur établissement en matière d'orientation (avec des toutefois des écarts constatés chez les filles et parmi les enfants issus de milieux ouvriers). En parallèle, dans un pays où la formation initiale conserve un rôle central, le processus d'orientation est apparu générateur d'un stress important (de façon plus marquée chez les filles et dans les milieux modestes). Un jeune sur cinq a par ailleurs estimé n'avoir pas eu le choix de son orientation (avec un sentiment plus marqué chez les enfants d'ouvriers et les élèves de l'enseignement professionnel).

Les choix d'orientation sont apparus construits d'abord sur les goûts personnels, puis de façon moindre sur des préoccupations liées à la sécurité de l'emploi ou à la rémunération. Chez les filles, des stéréotypes de genre sont toutefois apparus s'inviter dans le processus de construction des choix. Les choix sont également apparus différenciés en fonction de l'origine sociale, avec des enfants de cadres choisissant davantage en fonction de l'appétence et des enfants d'ouvriers choisissant davantage en fonction de la proximité géographique de la formation.

Les obstacles économiques et le coût des études sont apparus constituer les premières causes de renonciation à un choix d'orientation (de façon plus marquée chez les filles), devant les résultats scolaires et l'éloignement géographique (de façon plus marquée dans les milieux ruraux).

La connaissance de ses propres envies a été citée comme l'élément le plus important pour construire un projet professionnel et décider de son orientation, devant la connaissance des filières. Cependant, les activités et l'accompagnement autour de l'orientation sont apparus principalement centrés sur la présentation des filières, métiers et établissements (en particulier dans l'enseignement professionnel). Le constat a également été fait d'un accès plus important aux activités liées à l'orientation chez les jeunes ayant ensuite suivi un parcours dans l'enseignement supérieur.

Parmi les interlocuteurs des jeunes pour échanger sur l'orientation, la famille et les proches sont apparus jouer un rôle majeur, y compris dans le renoncement aux choix – ce constat appelant une réflexion sur la prise en compte de ce cadre informel et la déconstruction des stéréotypes sociaux ainsi véhiculés. Les jeunes issus de milieux défavorisés sont apparus sous-représentés dans la population ayant recours à un coach privé.

Au niveau des établissements, le constat a été fait d'une bonne implémentation des dernières réformes (doublement des professeurs principaux en terminale et semaines consacrées à l'orientation), avec toutefois peu d'ateliers consacrés à la découverte de soi ou à la prise de décision.

Les établissements sont apparus mobiliser de nombreux acteurs autour de l'orientation. Le constat a néanmoins été fait d'un ratio d'élèves par conseiller d'orientation important et inégal en fonction des académies, se traduisant par un accompagnement majoritairement collectif. En parallèle, les équipes éducatives sont apparues fortement mobilisées, mais insuffisamment outillées et formées à l'éducation à l'orientation.

Le stage de 3^{ème} est apparu fondamental pour permettre aux jeunes de tester des choix d'orientation, avec toutefois des inégalités sociales dans l'accès aux stages appelant une réflexion sur le développement de nouvelles approches (partenariats avec des entreprises, banques de stages, implication des collectivités territoriales, etc.)

Les politiques françaises en matière d'éducation à l'orientation, quant à elles, sont apparues caractérisées par une multiplicité des acteurs mobilisés et des points d'entrée, avec pour conséquence des disparités dans l'accompagnement des jeunes en fonction des établissements et des territoires, se conjuguant à des disparités sociales et à des stéréotypes ou phénomènes d'autocensure souvent appréhendés trop tardivement – ce constat appelant un effort de coordination (aux niveaux local et interministériel), de mise en visibilité des dispositifs et d'outillage des politiques publiques (travaux de recherche et d'évaluation, normes communes, etc.).

Comparaisons internationales en matière d'éducation à l'orientation

Nathalie MONS fait état, face à une volatilité croissante des parcours professionnels d'un changement de paradigme engagé à l'étranger (dans les pays anglosaxons, nordiques et en Asie notamment), avec des politiques d'éducation à l'orientation s'inscrivant davantage dans une logique de développement de l'employabilité à long terme des jeunes (en cohérence avec formations disponibles et les gisements d'emplois territoriaux) que dans une logique adéquationniste à court terme. Ces politiques visent, dès le primaire, à doter les jeunes des outils et compétences devant leur permettre de s'orienter tout au long de leur vie (connaissance de soi, compétences en gestion de carrière, capacité à prendre des décisions et à saisir des opportunités, etc.). Elles mettent également l'accent sur la dimension expérientielle (à travers des stages). Elles s'accompagnent d'un développement de bases de données informationnelles extrêmement riches, ainsi que d'un effort de coordination des acteurs. Elles intègrent par ailleurs une prise en compte des enjeux sociaux, avec un investissement dans l'accompagnement des publics les plus éloignés du système scolaire ou des choix d'orientation, ainsi que des programmes destinés à lutter très en amont contre les stéréotypes sociaux et de genre.

Préconisations phares pour aider les élèves à construire leur parcours d'orientation

Nathalie MONS insiste sur la nécessité de clarifier les objectifs de la politique française en matière d'éducation à l'orientation, afin que celle-ci soit porteuse d'une vision, en termes économiques et de cohésion sociale, en intégrant le cas échéant des objectifs de lutte contre les discriminations de genre et d'élévation des aspirations des jeunes dans les milieux les plus défavorisés.

Parmi les actions à mettre en œuvre prioritairement, elle mentionne :

- créer une plateforme nationale permettant de simplifier et de mieux coordonner l'accès à l'information pour les jeunes (sans remettre en cause la nécessité d'une information territorialisée) ;
- recentrer les actions d'éducation à l'orientation sur la connaissance de soi ;
- construire un programme de lutte contre les inégalités face à l'orientation qui prenne en compte les enjeux spécifiques aux territoires ruraux, aux jeunes issus des milieux défavorisés, aux inégalités de genre et aux inégalités liées au handicap.

En conclusion, Nathalie MONS indique que les parties prenantes de l'évaluation réalisée par le CNESCO seront invités à se réunir en réseaux d'acteurs, le cas échéant pour porter des expérimentations.

Clara AZEVEDO, représentant l'ADF, constate, vis-à-vis des stages de 3^{ème}, des inégalités liées à l'origine sociale ou au réseau familial. Elle évoque également un calendrier conduisant à une impossibilité pour les entreprises de répondre à toutes les demandes.

Nathalie MONS souligne que, pour remédier à cette problématique de calendrier, les stages de 3^{ème} pourraient être réalisés sur les heures désormais dédiées à l'éducation à l'orientation. Elle rappelle que des heures ont été prévues pour l'éducation à l'orientation au collège et au lycée, sur le volet autonomie des établissements (à défaut d'être, à ce stade, incluses dans la dotation globale horaire des établissements).

Aurore de BELLOY, représentant les Apprentis d'Auteuil, obtient confirmation que la formation des équipes éducatives à l'orientation à l'éducation devrait représenter un enjeu majeur, au regard de l'investissement demandé aux professeurs principaux.

Nathalie MONS évoque également la possibilité de solliciter d'autres acteurs bénéficiant d'une expertise en la matière.

Bernard HERNJA souligne qu'une véritable politique d'éducation à l'orientation nécessiterait d'aller au-delà de l'information sur les choix possibles, pour ouvrir les possibles et permettre aux jeunes de sortir de leur condition.

Clara AZEVEDO fait observer que les budgets consacrés aux garçons par les familles pour les loisirs et les études sont généralement plus importants, avec pour conséquence un renoncement plus fréquent des filles aux études pour des raisons économiques. Elle ajoute qu'en milieu rural, les problématiques de mobilités sont souvent à l'origine de renoncements à des choix d'orientation, le cas échéant sous l'impulsion des parents.

Nathalie MONS évoque un décalage entre les résultats scolaires et les aspirations des élèves en milieu rural, s'ajoutant aux difficultés liées aux conditions matérielles et à l'offre de formation.

Sophie BOSSET-MONTOUX souligne la possibilité d'utiliser le « Plan mercredi » pour mettre en œuvre, sans distinction de genre, des actions autour de la connaissance des métiers industriels et numériques.

Tristan REILLY, de la DJEPVA, regrette que la voie professionnelle, porteuse de réelles opportunités, soit encore largement sous-estimée.

Nathalie MONS indique que le CNESCO a produit une évaluation de l'enseignement professionnel, pointant un certain nombre de formations ne conduisant pas à l'emploi, mais mettant aussi en évidence des voies d'apprentissage porteuses d'opportunités.

Annie JEANNE, représentant l'ANDML, obtient confirmation que les missions locales, jouant un rôle important dans la construction des parcours d'orientation des jeunes décrocheurs, ont été prises en compte dans les réflexions du CNESCO.

Clara AZEVEDO s'interroge sur l'impact de la mise en place de Parcoursup et de la réforme des lycées.

Sophie BOSSET-MONTOUX observe qu'en l'absence d'une vision globale de l'éducation à l'orientation, des moyens importants ont été consacrés à l'orientation dans les lycées (en lien avec la mise en place de Parcoursup), au détriment des actions mises en œuvre auprès des collégiens (rencontres autour des métiers, accompagnement dans la recherche de stages, etc.).

Nathalie MONS indique que des données n'ont pu être obtenues concernant la mise en place de Parcoursup et la réforme des lycées. Elle fait néanmoins part du souhait du CNESCO de porter un regard sur ces sujets – Parcoursup relevant davantage d'une politique d'affectation que d'orientation. A ce stade, elle souligne qu'en France, les résultats scolaires continuent de conditionner fortement l'accès aux filières, tandis que des approches prenant davantage en compte la motivation et la vocation ont été développées à l'étranger. Elle fait par ailleurs état d'une tendance forte au sein des pays de l'OCDE à la déconstruction des filières pour élargir les choix, avec toutefois un impact potentiel en termes de coûts (du fait de classes plus réduites) et le risque de générer des inégalités sociales faute d'un accompagnement suffisant des jeunes dans leurs choix.

III) Appel à projets « Repérer et mobiliser les jeunes »

Antoine DULIN rappelle que cet appel à projets a fait l'objet d'un groupe de travail porté par le COJ. Suite à la communication du texte de l'appel à projets, le COJ a ensuite exprimé un désappointement concernant la mécanique de consultation et regretté que le champ du dispositif ait été élargi au-delà de la question des jeunes ni en emploi ni en formation.

Alexandra NOËL, représentant la DGEFP, explique que le cadrage national de l'appel à projets a été adressé aux DIRECCTE, afin que celles-ci puissent le décliner au niveau territorial. Elle assure néanmoins qu'une réponse sera apportée à l'avis du COJ.

Alexandra NOËL explique que l'appel à projets sera mis en œuvre par les DIRECCTE, en concertation avec les acteurs de terrain et sur la base d'un diagnostic territorial. Les projets devront cibler prioritairement les jeunes en situation de handicap ou non en cours d'accompagnement par le service public de l'emploi, résidant en QPV ou en zone rurale, sur des périmètres infra-départementaux permettant la mise en œuvre d'actions concrètes et coordonnées. Les actions mises en œuvre devront aller « vers » les publics cibles pour les repérer et leur apporter des solutions, le cas échéant avec des approches innovantes.

Porté dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, cet appel à projets bénéficiera d'un financement à hauteur de 100 millions d'euros sur 4 ans (dont 60 millions d'euros mobilisables dès 2019 et exécutable en fonction du rythme des projets). En fonction des projets, les acteurs pourront solliciter un cofinancement par le FSE. Il appartiendra aux DIRECCTE de définir un seuil pour le financement des projets, entre 50 000 et 400 000 euros, pour tenir compte de la spécificité des territoires.

Une première date limite de dépôt des projets sera fixée au 31 mars 2019. D'autres vagues de sélection pourront ensuite être organisées. La sélection des projets sera assurée au niveau des DIRECCTE, par des comités de sélection territoriaux.

Antoine DULIN souhaite que le COJ puisse bénéficier d'une vision consolidée des projets retenus et être associé à l'évaluation du dispositif. Il renouvelle également le souhait du COJ que le dispositif cible en priorité les jeunes ni en emploi ni en formation.

IV) Présentation des travaux du groupe de travail Mobilités

Sandrine CHARNOZ explique que le groupe de travail s'est efforcé de considérer l'ensemble des mobilités sous l'angle de l'émancipation du jeune. Après avoir compilé un certain nombre d'études et procédé à des auditions, le groupe de travail s'est attaché à rassembler un ensemble de préconisations, destinées chacune à faire l'objet d'une fiche précise. Des contributions pourront également être proposées par les organismes membres du COJ sur leur propre site.

Les remarques concernant les préconisations formulées par le groupe de travail devront être adressées au plus tard le 10 janvier 2019, pour permettre une finalisation des travaux du COJ sur le thème des mobilités le 15 janvier 2019, en prévision de la tenue d'un Comité interministériel à la jeunesse sur le sujet en mars 2019.

Sandrine CHARNOZ propose d'apporter un éclairage sur quelques-unes des préconisations ou groupes de propositions formulés par le groupe de travail.

Agir pour et avec les jeunes

- Organiser une consultation nationale de la jeunesse sur les mobilités (le cas échéant en s'appuyant sur les membres du COJ pour assurer une déclinaison au niveau départemental).

Les mobilités sociales

- Proposer une intégration du parcours d'accompagnement vers l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre du chantier sur le revenu universel d'activité ;
- favoriser l'accès à la formation ;
- favoriser une meilleure information pour une meilleure orientation des jeunes (Boussole des jeunes, outils numériques gratuits, accompagnement humain, etc.) ;
- valoriser l'apprentissage de la mobilité dans le cadre des orientations professionnelles des adolescents d'un territoire (le cas échéant pour les orienter vers des filières métiers qui ne seraient pas disponibles sur ce territoire en associant un forfait mobilité qui facilite cette transition souhaitée).

Les mobilités géographiques

- Favoriser l'apprentissage de la mobilité de l'école élémentaire au lycée (code de la route en milieu scolaire, voyages scolaires, connaissance des impacts environnementaux des déplacements, apprentissage de la mobilité quotidienne sur le territoire, etc.) ;
- favoriser l'accès au permis de conduire (simulateurs de conduite, coût du permis de conduire, accès pour les jeunes en situation d'illettrisme ou de handicap, etc.) ;
- favoriser l'accès aux transports collectifs (horaires adaptés, tarif jeunes, etc.) ;
- lutter contre la sédentarité et l'hégémonie de la voiture en développant des alternatives douces ;
- assurer la mise en œuvre d'une mobilité plus efficiente sur les territoires, coordonner les acteurs de la mobilité et leur donner les moyens d'agir (plateformes de mobilité, conseillers mobilités, dispositifs portés par l'ESS, responsabilisation des employeurs vis-à-vis des déplacements pendulaires, etc.) ;
- compléter les données disponibles sur l'équipement et les modes de déplacements des jeunes par des données qualitatives ;
- permettre l'accès et l'acquisition des opportunités offertes par le digital pour la mobilité les jeunes.

Les mobilités résidentielles

- Favoriser la construction de logement pour les jeunes ;
- donner aux jeunes les moyens financiers d'accéder au logement (sanctuarisation des aides au logement, accès aux droits, etc.) ;
- faciliter l'accès des jeunes au parc social existant ;
- inciter à la mixité des usages pour répondre aux besoins temporaires de jeunes en situation de mobilité ;
- favoriser l'adaptation du programme « Mobilité accompagnée pour l'insertion » aux jeunes.

Les mobilités internationales

- Instaurer un droit à la mobilité internationale pour tous les jeunes (aides financières, dispositifs inclusifs, déblocage linguistique, etc.) ;
- faire mieux reconnaître les acquis de la mobilité européenne et internationale des jeunes ;
- favoriser la réussite de l'expérience de mobilité des jeunes (le cas échéant en s'appuyant sur des « ambassadeurs de la mobilité »).

Alexandra NOËL obtient confirmation que l'objectif serait de tirer parti du chantier du revenu universel d'activité pour réinterroger le PACEA et la Garantie jeunes et porter l'idée, pour les jeunes de 18 à 25 ans, d'une garantie de ressources inscrite dans le droit commun et dans le cadre d'un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.

Antoine DULIN souligne que le chantier du revenu universel d'activité constituerait ainsi une opportunité de porter une revendication du COJ concernant la mise en place d'une garantie de ressources et d'un accompagnement dans la durée pour les jeunes ni en emploi ni en formation.

Sandrine CHARNOZ fait observer que le parcours d'accompagnement vers l'insertion constituerait ainsi un filet pour tous les jeunes. Elle évoque également un objectif de simplification, au regard de la multiplicité actuelle des dispositifs et des financements associés.



Tommy VEYRAT évoque toutefois le risque qu'à budget constant, la fusion des minimas sociaux et des aides au logement au sein du revenu universel d'activité se traduise par un taux de recours équivalent à celui du RSA ou par une diminution du niveau global des prestations sociales pour les bénéficiaires. Il souligne que les contraintes imposées aux bénéficiaires pourraient également conditionner les aides au logement à l'acceptation d'une offre d'emploi dite raisonnable, avec le risque qu'un jeune refusant une offre d'emploi perde le bénéfice de ses aides au logement.

Tommy VEYRAT estime par ailleurs que le COJ pourrait préconiser un encadrement des loyers sans incohérence avec les orientations nationales privilégiées à ce sujet, en laissant le soin aux collectivités de se saisir ou non des nouvelles dispositions de la loi ELAN.

Bernard HERNJA insiste sur la nécessité d'organiser la prise en compte de la parole des jeunes, au-delà de la consultation préconisée. Dans le cadre des parcours scolaires, pour favoriser l'émancipation des jeunes, il souligne que l'accent nécessiterait d'être mis sur « l'éducation » à la mobilité, au-delà des « apprentissages ».

Marc PEARCE, représentant le Forum Vies Mobiles, estime qu'il conviendrait également de tenir compte des aspirations des jeunes à l'égard de la mobilité et de leur volonté ou non d'être mobiles (le cas échéant dans l'emploi, en envisageant les possibilités offertes par le télétravail ou les plateformes d'échanges de poste). Il considère également qu'au-delà des impacts environnementaux, les impacts sociaux et la pénibilité potentiellement associée à la mobilité nécessiteraient d'être mis en avant, y compris auprès des entreprises.

Sandrine CHARNOZ souligne que les plateformes de mobilité auraient vocation à organiser la mobilité sur les territoires. Elle ajoute que le préambule du rapport du groupe de travail reviendra sur les risques que pourrait emporter une « injonction à la mobilité » faite aux jeunes.

Adil LAMRABET, représentant l'E2C, estime qu'une réflexion pourrait également être menée sur la manière d'inciter les acteurs économiques à investir dans la mobilité.

Marc PEARCE pointe également l'importance de porter un regard sur l'organisation de l'activité économique au sein des territoires – la précarisation de l'emploi pouvant avoir un impact sur le mode de vie et les mobilités des jeunes.

Antony IKNI, représentant le FFJ, s'interroge sur une possible articulation entre la consultation de la jeunesse sur le thème des mobilités et le débat national annoncé en réponse au mouvement des gilets jaunes. De même, il s'interroge sur l'articulation envisagée entre les plateformes de mobilité et les Coremob. Il évoque par ailleurs le risque que l'utilisation du CPF pour financer le permis de conduire ne puisse bénéficier qu'à certains jeunes (salariés et âgés de plus de 20 ans). Enfin, il souligne qu'une réflexion pourrait être portée par le COJ sur les mécanismes de compensation à prévoir pour les jeunes actifs dans le cadre de la réforme du calcul des APL.

Sandrine CHARNOZ précise que, vis-à-vis du permis de conduire, l'utilisation du CPF constituerait une préconisation a minima – l'ambition plus globale étant d'aboutir à un passage du code de la route gratuitement et en milieu scolaire, ainsi qu'à une généralisation des simulateurs de conduite permettant de réduire le coût du permis de conduire. Elle explique que l'objectif serait ainsi pour le COJ de porter, dans le cadre d'une concertation étendue à d'autres acteurs, à la fois des préconisations générales (devant permettre d'ouvrir un dialogue) et des préconisations plus abouties (susceptibles d'être reprises par le Comité interministériel à la jeunesse et mises en œuvre). Dans ce contexte, elle rappelle que seules les préconisations assorties d'une fiche détaillée pourront être retenues.

Antoine DULIN invite les membres de la Commission à transmettre leurs propositions ou remarques complémentaires au plus tard le 10 janvier 2019.

La séance est levée à 17 heures 05

